

Blanchi par la justice, Jacob Zuma a les mains libres pour conquérir la présidence

@rib News, 12/09/2008 - Source AFP Un tribunal sud-africain a accepté vendredi la requête en non-lieu de la défense dans le procès pour corruption du chef de l'ANC Jacob Zuma, qui a ainsi les mains libres pour conquérir la présidence en 2009. "La décision prise par le parquet national (NPA) le 28 décembre 2007 de poursuivre le requérant est par ce jugement déclarée nulle et sans effet", a annoncé le juge Chris Nicholson du tribunal de Pietermaritzburg (sud-est), suscitant une explosion de cris de joie et d'embrassades parmi les partisans du tribun zoulou. Le juge a motivé sa décision par le fait que la National Prosecution Authority n'avait pas entendu Jacob Zuma, chef du Congrès national africain (ANC, au pouvoir depuis la chute de l'apartheid en 1994) en liaison avec son inculpation. La décision rendue vendredi "n'a rien à voir avec la culpabilité ou non du requérant. Elle ne concerne que la procédure en lien avec les droits (de M. Zuma) d'être dûment représenté avant que le ministre public ne prenne la décision de le poursuivre ou non", a-t-il expliqué. Les accusations pour corruption, fraude, racket et blanchiment d'argent sont donc levées contre le leader de l'ANC, mais "l'Etat peut choisir de poursuivre le requérant sur n'importe quelle autre procédure", a souligné le juge Nicholson. Quelque 10.000 partisans de "JZ", dont une grande partie a passé la nuit de jeudi à vendredi devant le tribunal, se sont mis à chanter et danser en apprenant la nouvelle. Une vingtaine de hauts responsables de l'ANC, présents dans la salle d'audience, ont applaudi la décision. Les avocats de M. Zuma avaient opposé cet ultime recours en annulation de l'ouverture du procès mi-août, arguant que les conditions de son inculpation violaient ses droits constitutionnels, au bout de sept ans d'enquête et un premier rejet du dossier d'accusation. M. Zuma était soupçonné d'avoir accepté, alors qu'il était vice-président du pays (1999-2005), des pots-de-vin d'une filiale du groupe français d'armement Thales. Selon l'accusation, il aurait demandé 500.000 rands (68.000 euros) par an pour empêcher que l'entreprise soit inquiétée dans le cadre d'une enquête sur un contrat d'armement. Son conseiller financier a été condamné en 2005 à quinze ans de prison dans cette affaire. Les accusations pour corruption, fraude, racket et blanchiment d'argent sont donc levées contre le leader de l'ANC, mais "l'Etat peut choisir de poursuivre le requérant sur n'importe quelle autre procédure", a souligné le juge Nicholson. Jacob Zuma, 66 ans, avait été inculpé une première fois dans ce dossier, après la condamnation en 2005 à 15 ans de réclusion criminelle de son conseiller financier Shabir Shaik, mais un juge avait annulé les poursuites faute de preuves. Le juge Nicholson a trouvé "curieux" que Zuma n'ait pas été poursuivi en même temps que son conseiller financier. Le favori à la présidence de la République était soupçonné d'avoir accepté, alors qu'il était vice-président du pays (1999-2005), des pots-de-vin d'une filiale du groupe français Thales. Il aurait demandé 500.000 rands (68.000 euros) par an pour empêcher que l'entreprise soit inquiétée dans le cadre d'une enquête sur un contrat d'armement. Après la condamnation de Shaik, le chef de l'Etat Thabo Mbeki avait limogé Zuma de la vice-présidence de la République. Ce dernier a pris sa revanche en décembre en emportant la présidence de Congrès national africain (ANC, au pouvoir) face à Mbeki, à l'issue d'un congrès aux allures de révolution interne. Dix jours plus tard, il était inculpé pour la deuxième fois dans la même affaire. Depuis, ses partisans ont multiplié les attaques contre la justice, estimant qu'elle était manipulée par le clan Mbeki pour empêcher Zuma de devenir président de la République. Les allégations de "complot politique" n'étaient peut-être pas totalement infondées selon le juge Nicholson, en faisant référence à "une influence politique négative". Quelque 10.000 partisans de "JZ", rassemblés devant le tribunal, se sont mis à chanter et danser en apprenant le non-lieu. "Aujourd'hui, nous sommes lavés de tout soupçon", a déclaré sous les applaudissements le secrétaire général de la puissante confédération syndicale Cosatu, Zwelinzima Vavi. Jacob Zuma va toutefois devoir continuer à travailler à son image, entachée tant à l'étranger qu'en interne par ses déboires judiciaires. En 2006, il avait été acquitté du viol d'une jeune femme soproposit mais avait suscité l'indignation en affirmant à la barre s'être lavé du virus du sida en prenant une douche. Et les attaques frontales de certains de ses partisans à l'encontre du système judiciaire ont ligué une partie de la population contre lui. Jacob Zuma, un tribun qui tourne à son avantage les déboires judiciaires. Tribun aussi populaire que controversé, le chef du parti au pouvoir en Afrique du Sud, Jacob Zuma, a désormais la voie libre pour la présidence de la République en 2009, après avoir une fois de plus tourné à son avantage ses déboires judiciaires. Vendredi, M. Zuma a bénéficié d'un non-lieu dans une affaire fleuve de pots-de-vin qui lui avait coûté en 2005 son poste de vice-président. En rejetant le dossier d'accusation pour vice de forme, le juge de Pietermaritzburg (est) a relevé les "curieuses" conditions de son inculpation, intervenue quelques semaines après son élection mi-décembre à la présidence du Congrès national africain (ANC), d'où il avait évincé le chef de l'Etat Thabo Mbeki. Deux ans plus tôt, l'ancien chef des renseignements de l'ANC pendant la lutte contre l'apartheid avait été acquitté du viol d'une jeune femme sopropositive. Mais ce père de famille, marié à quatre reprises, avait suscité l'indignation en affirmant à la barre qu'il s'était lavé du virus en prenant une douche après un rapport non protégé. Une norme bourde dans l'un des pays les plus affectés par la pandémie. Le Zoulou aux accents populistes est aussi contesté au sein des classes moyennes et des élites pour ses déclarations contradictoires, qui varient selon les interlocuteurs. Conscient de ces défauts, il cherche à peaufiner à l'étranger comme en interne une image d'homme d'Etat rassembleur, misant sur une empathie non feinte qui l'oppose au distant Thabo Mbeki. A 66 ans, il déclare par exemple briguer un seul mandat à la tête de l'Etat, à l'instar de l'icône Nelson Mandela, le premier président noir d'Afrique du Sud (1994-1999). M. Mbeki a enchaîné deux mandats à la présidence et a cherché à conserver le contrôle de l'ANC. Mais ses efforts sont souvent entachés par les déclarations intempestives de certains de ses partisans. Comme, par exemple, lorsque le chef de la Ligue des jeunes de l'ANC s'est dit en juin "prêts à tuer" pour que "JZ" accède à la présidence de la République. Dans ses déboires judiciaires, il se présente systématiquement comme victime d'une machination ourdie par le pouvoir. Un argument qui fait mouche auprès des classes défavorisées, marquées par l'instrumentalisation de la justice sous l'apartheid. Lui qui aime à esquisser un pas de danse lors des meetings ou à serrer les mains des pauvres, noirs comme blancs, mise beaucoup sur son passé d'homme du peuple. M. Zuma a connu la misère. Fils d'une domestique et d'un policier décédé quand il était très jeune, cet autodidacte, né le 12 avril 1942 à Nkandla (Kwazulu-Natal), a très vite travaillé pour subvenir au besoin de la famille. "Je n'avais pas de

« À cause des circonstances, je n'ai pu aller à l'école, j'ai dû me construire moi-même », raconte Jacob Gedleyihlekisa Zuma, auquel un cousin a appris à lire et à écrire. À 15 ans, il découvre l'ANC et s'engage deux ans plus tard au sein des combattants anti-apartheid. Peu après l'interdiction du mouvement, il rejoint la branche armée et sera arrêté en 1963. Prisonnier pendant dix ans à Robben Island au large du Cap (sud-ouest), où Mandela et d'autres figures de la lutte ont été détenus, il reprend son engagement dès sa libération jusqu'à devenir le chef des renseignements de l'ANC en Zambie. Dans les années 1990, pendant la délicate transition vers la démocratie, ce négociateur hors pair s'illustre dans les pourparlers avec un mouvement radical zoulou. Principal médiateur du processus de paix au Burundi, Zuma a démontré une force de persuasion indéniable.